

Lettre de l'Observatoire Economique du CNAJMJ

Premier trimestre 2013

Les issues des procédures collectives : quelles évolutions récentes ? Quels facteurs explicatifs ?

Résumé des principaux résultats

- **Des issues en plan plus fréquentes en sauvegarde qu'en RJ, et des résolutions de plan plus fréquentes en RJ qu'en sauvegarde.**
- **Sur la période 2008-2011, un accroissement de la proportion des sauvegardes aboutissant à un plan, tandis que la même proportion pour les RJ stagne, voire régresse.**
- **Des durées de procédures qui diffèrent entre sauvegarde et RJ, mais qui n'ont pas significativement changé depuis le début de la crise.**
- **Les facteurs qui sont traditionnellement corrélés à la défaillance de l'entreprise (les entreprises, jeunes, de petite taille, connaissant de forts ratios d'endettement en particulier) sont également prédictifs de l'issue de la procédure.**
- **La conjoncture joue un rôle important, non seulement dans les défaillances, ce qui est un résultat bien établi, mais aussi dans les issues de procédures.**
- **Le tribunal influence l'issue de la procédure, mais de façon moins nette que la conjoncture.**
- **L'identité du ou des professionnels en charge du dossier est en revanche un facteur faiblement prédictif de l'issue de la procédure.**

1. Introduction

Cette lettre propose un éclairage sur les déterminants des issues des procédures de sauvegarde et de RJ ouvertes depuis le début de la crise de 2008. Les sources statistiques convergent pour montrer que le nombre de procédures collectives ouvertes a augmenté significativement sur la période 2008-2012. De ce point de vue, si les liquidations directes constituent la majorité des défaillances, elles concernent néanmoins généralement des entreprises de petite taille, pour lesquelles les enjeux en termes de maintien de l'emploi et de réalisation des actifs sont relativement limités. Il est donc légitime de s'intéresser aux procédures de sauvegarde et de RJ, et de chercher à mieux comprendre les facteurs qui influencent, favorablement ou défavorablement, l'issue de ces procédures.

La crise a-t-elle accru la probabilité que les sauvegardes ou redressements aboutissent à des liquidations ? Quels sont les facteurs susceptibles de prédire une issue des procédures en plan de redressement ou de sauvegarde ? Il s'agit en particulier de savoir si les issues de procédures sont la conséquence des caractéristiques propres à une entreprise (le secteur d'activité, la taille, l'âge par exemple), ou si elles résultent d'éléments spécifiques au tribunal ou au professionnel en charge du dossier. La difficulté, ici, est d'arriver à dissocier l'effet de ces différents facteurs. Il est en effet possible que certains tribunaux ou certaines régions présentent en moyenne des dossiers plus difficiles que d'autres, au regard des ratios d'endettement par exemple. Si c'est le cas, comparer le taux d'issues positives entre régions ou entre tribunaux ne donne aucune information sur l'influence qu'exerce l'environnement local sur l'issue des procédures. **Il convient donc de mener une analyse toutes choses égales par ailleurs, ou en tout cas de se rapprocher d'une telle analyse, compte tenu des données disponibles.**

Pour répondre à ces questions, nous exploitons dans cette étude les données issues de l'observatoire économique du CNAJMJ sur la période 2008-2012. Ces données permettent de reconstituer les procédures de RJ et de sauvegarde depuis le jugement d'ouverture jusqu'au plan ou à la liquidation éventuelle, en distinguant le cas échéant les phases de résolution de plan. **La section (2) de cette lettre propose dans un premier temps une analyse descriptive des issues et durées de procédures entamées depuis 2008.** Par ailleurs, les données de l'observatoire économique contiennent un certain nombre d'informations sur les dossiers traités par les professionnels. **Ces données rendent possible l'analyse des déterminants des issues de procédures, qui fait l'objet de la section (3).** La section (4) conclut la lettre.

L'Observatoire Economique du CNAJMJ

L'Observatoire Economique du CNAJMJ exploite les données fournies chaque trimestre par les professionnels, administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires, sur les mandats qui leurs sont confiés. L'ensemble des procédures permises par le droit commercial français sont recensées, qu'il s'agisse des procédures collectives judiciaires (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire), des procédures amiables de prévention (mandat ad hoc et conciliation) ou des missions de surveillance des plans de sauvegarde ou de continuation. Ceci permet d'observer avec précision les issues de procédures et leur évolution.

Pour des raisons techniques liées au processus de collecte et de transmission des données, certains professionnels ne sont pas encore en mesure de transmettre à l'Observatoire les informations relatives à leurs dossiers. Pour le deuxième semestre 2012, ce taux de non renseignement atteint environ 5%. Afin de produire des données comparables à celles des autres sources existantes relatives aux procédures collectives, il a donc été procédé à un redressement des chiffres tenant compte de la profession (administrateur ou mandataire) du professionnel non répondant.

2. Analyse descriptive des issues et des durées de procédures

a. Définition des issues à partir des données de l'observatoire économique

L'analyse porte sur les procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire. Suite au jugement d'ouverture, les données disponibles permettent d'observer plusieurs configurations distinctes, jusqu'au jugement de clôture. Les procédures se poursuivent par l'adoption d'un plan de redressement ou de sauvegarde, ou par la liquidation judiciaire de l'entreprise. Dans le cas où un plan est adopté, le tribunal peut, après avis du ministère public, décider la résolution du plan si le débiteur n'exécute pas correctement ses engagements dans les délais fixés par le plan, ou bien si le débiteur entre en cessation de paiement durant la durée du plan. Dans le cas où une liquidation est décidée, un plan de cession peut intervenir dans l'hypothèse où un repreneur est trouvé.

Mesurer l'impact de la crise sur la survie des entreprises en difficulté réclame donc de décrire le détail des procédures, au-delà de l'adoption du plan. Dans une première phase une procédure de RJ donne lieu à un plan de redressement, ou à une liquidation, tandis qu'une sauvegarde peut connaître différentes évolutions alternatives :

- un plan de sauvegarde ;
- une conversion en RJ ;
- une liquidation ;

En cas de plan, l'alternative se situe entre un jugement de résolution, et un jugement d'apurement du passif qui clôt la procédure. L'échec d'un plan de redressement est sanctionné par une résolution en liquidation, tandis que pour un plan de sauvegarde les issues possibles sont les suivantes :

- une résolution de plan en liquidation ;
- une résolution de plan en RJ, suivie ou non d'une liquidation ;

A partir de ces définitions, le Tableau 1 en annexe présente des statistiques sur les issues des procédures ouvertes au cours de la période 2008-2011. Les procédures ouvertes en 2012 n'ont pas été intégrées dans l'analyse, dans la mesure où nombre d'entre elles sont encore en cours, ce qui peut contribuer à biaiser les chiffres relatifs aux issues.

b. Des issues en plan plus fréquentes en sauvegarde qu'en RJ...

Dans la première phase il apparaît que le taux d'issue en plan des sauvegardes est bien supérieur à celui des RJ. La proportion des sauvegardes donnant lieu à un plan était ainsi de 53,8%¹ en 2011, contre 21,8% pour les RJ. Ceci n'est guère surprenant, dans la mesure où les procédures de sauvegarde concernent des entreprises dont la situation financière est par définition meilleure que celle des entreprises en RJ. En revanche, il est intéressant de constater que la proportion de sauvegardes donnant lieu à un plan augmente continuellement, passant de 45,9% en 2008 à 53,8% en 2011, tandis que la proportion de RJ donnant lieu à des issues positives stagne, voire diminue (de 23,8% à 21,8%).

Toutefois, une part significative des procédures de RJ aboutit à un plan de cession, et il faut tenir compte de cet élément dans la comparaison des issues de de sauvegardes et de RJ. Ainsi, le taux d'issue en plan de cession pour les RJ varie sur la période 2008-2011 entre 10% et 14%. De ce point de vue, la prise en compte des issues en cession contribue à atténuer l'écart existant entre le RJ et la sauvegarde. Ainsi le total des issues en plan (redressement + cession) que connaissent les RJ est de 36% en 2011, contre 53% d'issues en plan pour les sauvegardes.

Pour autant, le taux d'issue en plan des procédures de sauvegarde reste supérieur à celui des RJ. Cette divergence peut s'expliquer par le fait que la procédure de sauvegarde, relativement récente, bénéficie d'un effet d'apprentissage de la part des acteurs, ce qui conduit à une amélioration tendancielle des issues. **Mais l'élément primordial est que la situation financière des entreprises entrant en RJ a eu tendance à se dégrader plus que celle des entreprises en sauvegarde.** L'analyse des données de l'observatoire montre ainsi que pour les RJ le ratio passif évalué/chiffre d'affaires était en moyenne de 1,2 en 2008, et de 1,7 en 2011. Ceci va de pair avec une augmentation du nombre et de la valeur moyenne des créances et traduit un accès au crédit de plus en plus difficile. En revanche, le ratio passif évalué/chiffre d'affaires à l'ouverture en sauvegarde est resté relativement stable (0,9 en 2008, 1,0 en 2011).

c. ... et des résolutions de plan plus fréquentes en RJ qu'en sauvegarde

Il faut tenir compte dans l'analyse qui précède de la proportion des plans donnant lieu à une résolution ultérieure. Suivant ce critère, les procédures de sauvegarde semblent apparaître sous un jour moins favorable, puisque le total des résolutions atteignait 7,7% des issues observées pour les procédures ouvertes en 2011, contre 4,7% pour les RJ. Mais ces proportions doivent être rapportées au nombre de plans observés, lequel est plus faible pour les RJ que pour les sauvegardes. **Ainsi les**

¹ Le chiffre est calculé uniquement sur les procédures dont l'issue (liquidation ou plan) est observée.

résolutions en LJ représentaient en 2011 21% des plans de redressement, contre seulement 14% des plans de sauvegarde².

3. Analyse des déterminants des issues de procédures

Cette section présente une analyse des facteurs influençant l'issue de la procédure de sauvegarde ou de RJ, l'alternative ici considérée étant le plan ou la liquidation au terme de la procédure. Par plan, on entend ici un plan de redressement ou de sauvegarde, mais aussi un plan de cession dans le cadre des RJ. La cession est ainsi assimilée à une issue positive dans la mesure où elle permet le maintien d'une partie des actifs et des emplois.

Parmi ces facteurs on peut distinguer, d'une part, **les caractéristiques propres de l'entreprise en difficulté**, telles qu'elles ressortent des données de l'observatoire économique. Il est en effet probable que l'issue soit corrélée à la taille de l'entreprise, à son secteur d'activité ou encore à ses ratios d'endettement en début de procédure. Mais il est également possible de prendre en compte **d'autres éléments explicatifs de l'issue de la procédure, tels que la conjoncture économique, la localisation du tribunal ou l'identité du professionnel intervenant dans le cadre de la procédure.** La sous-section suivante donne un aperçu de la méthode employée pour mener l'analyse, et porte un éclairage sur l'interprétation des résultats.

a. L'interprétation des résultats

L'analyse des déterminants des issues de procédure est menée au moyen de techniques de régression statistique. On cherche à expliquer à l'aide des variables pertinentes figurant dans l'observatoire économique une variable prenant la valeur 1 si l'issue est un plan, 0 sinon. Seules sont considérées les procédures dont les issues sont observées, ce qui signifie que les procédures encore en cours à la date de la dernière extraction des données (ici, janvier 2013) ne sont pas prise en compte dans la régression.

Les Tableaux 2 et 3 en annexe donnent les résultats de régressions dont la variable à expliquer est l'issue en plan. Les résultats des régressions s'interprètent de la manière suivante : **lorsque le coefficient associé à une variable explicative est positif, ceci signifie que cette variable est positivement corrélée au fait d'observer une issue en plan.** Par exemple, si le coefficient associé au ratio passif/CA est négatif, ceci signifie qu'un ratio important diminue la probabilité d'une issue en plan, lorsque les valeurs des autres variables sont données. Parmi les variables explicatives figurent des variables continues, comme le ratio passif/CA, mais aussi des variables catégorielles, telles que le secteur d'activité, ou la région³.

² Il convient néanmoins de préciser que les résolutions interviennent parfois plusieurs années après l'ouverture du plan. Le manque de recul peut ainsi mener à sous-estimer les chiffres relatifs à la proportion de plans donnant lieu à résolution.

³ Pour ces variables catégorielles, l'interprétation des résultats est légèrement différente. Les contraintes de l'estimation statistique imposent d'exclure une valeur dans chaque catégorie, l'Ile-de-France parmi les régions, par exemple. Partant, les coefficients s'interprètent par rapport à cette variable de référence. Un coefficient positif pour l'Alsace signifie que la probabilité d'une issue en plan est supérieure dans cette région à ce qu'elle est en Ile-de-France, toutes choses égales par ailleurs.

Plusieurs modèles sont estimés, qui permettent de mesurer l'impact que peut avoir l'ajout de nouvelles variables explicatives sur les issues de procédures. Dans les Tableaux 2 et 3 le modèle 1 explique l'issue en plan à l'aide des seules caractéristiques de l'entreprise. Les modèles 2, 3 et 4 ajoutent respectivement à ces caractéristiques des variables relatives à la localisation du tribunal, à l'identité du professionnel en charge du dossier, et au mois d'ouverture de la procédure, afin de mesurer l'impact de la conjoncture économique sur l'issue de la procédure. Le modèle 5 intègre l'ensemble de ces informations. L'intérêt d'estimer des modèles comportant respectivement les variables « tribunal », « professionnel » et « conjoncture » est de savoir si ces éléments ont un pouvoir prédictif de l'issue de la conjoncture. Pour cela, il suffit de comparer le coefficient de détermination (aussi appelé R^2) de chacun des modèles estimés. Le R^2 représente le pouvoir explicatif du modèle. Si l'ajout d'une variable nouvelle engendre un R^2 plus élevé, cela signifie que cette variable a un effet statistiquement significatif sur l'issue de la procédure.

b. L'effet des caractéristiques propres à l'entreprise dans l'issue des sauvegardes

Le Tableau 2 présente les résultats de la régression portant sur l'issue des procédures de sauvegarde ouverte entre 2008 et 2012. Dans le modèle de base la plupart des coefficients sont statistiquement significatifs⁴, et permettent de dégager les enseignements suivants. Ces résultats indiquent que **toutes choses égales par ailleurs** :

- Les entreprises **les plus âgées** connaissent plus fréquemment un plan à l'issue de la sauvegarde.
- L'âge du dirigeant est négativement corrélé à l'issue en plan. Les entreprises passant en sauvegarde et dont **les dirigeants sont jeunes** connaissent plus fréquemment des plans.
- Les sauvegardes **des entreprises de grande taille**, en termes de nombre de salariés ou de chiffre d'affaires, aboutissent plus fréquemment à des plans que les autres.
- Les sauvegardes des entreprises dont **le capital social est important** aboutissent plus fréquemment à des plans que les autres.
- Les secteurs dans lesquels les issues en plan sont **les plus fréquentes sont l'agriculture, les activités spécialisées ou de services administratifs**. Les secteurs dans lesquels les issues en plan sont **les moins fréquentes sont le commerce, l'hébergement-restauration, les transports, les activités immobilières, les arts et spectacles**.
- Il existe des différences significatives d'issues de procédures entre régions. Les régions dans lesquelles les issues en plan sont **les plus fréquentes sont l'Alsace, L'Auvergne, l'Île-de-France et la Picardie**. Les régions dans lesquelles les issues en plan sont **les moins fréquentes sont l'Aquitaine, la Bourgogne, le Languedoc et Poitou-Charentes**.
- **Le ratio passif évalué/actif évalué est très négativement corrélé à une issue en plan**, ce qui indique que les entreprises pour lesquelles ce ratio est élevé sont plus fréquemment liquidées.

⁴ Le seuil de significativité retenu est de 5%. Ceci signifie que compte tenu des écarts-types, la probabilité de se tromper en considérant que le coefficient estimé correspond à la vraie valeur du coefficient est de 5%.

- **Le ratio passif évalué/CA est lui aussi négativement corrélé à une issue en plan**, avec un saut important dans la probabilité d'une issue défavorable lorsque ce ratio dépasse 100%.

c. **L'effet des caractéristiques propres à l'entreprise dans l'issue des RJ**

Le Tableau 3 présente les résultats de la régression portant sur l'issue des procédures de sauvegarde ouverte entre 2008 et 2012. Dans le modèle de base la plupart des coefficients sont statistiquement significatifs⁵, et permettent de dégager les enseignements suivants. De façon assez prévisible, il apparaît qu'un certain nombre de facteurs explicatifs de l'issue des sauvegardes restent valables pour les RJ. Ainsi les résultats indiquent que **toutes choses égales par ailleurs** :

- Les **entreprises les plus âgées** connaissent plus fréquemment un plan à l'issue du RJ.
- L'âge du dirigeant est négativement corrélé à l'issue en plan. Les entreprises passant en RJ et dont **les dirigeants sont jeunes connaissent plus fréquemment des plans**.
- Les RJ des **entreprises de grande taille**, en termes de nombre de salariés ou de chiffre d'affaires, aboutissent plus fréquemment à des plans que les autres.
- Les RJ des entreprises dont **le capital social est important** aboutissent plus fréquemment à des plans que les autres.
- Les secteurs dans lesquels les **issues des RJ en plan sont les plus fréquentes sont l'agriculture, la production et la distribution d'eau, et les activités de services administratifs**. Les secteurs dans lesquels les issues en plan **sont les moins fréquentes sont le commerce, l'hébergement-restauration, les transports, les activités immobilières, les arts et spectacles, l'information et la communication**.
- Les régions dans lesquelles les issues en plan sont **les plus fréquentes sont l'Alsace, L'Auvergne, l'Ile-de-France et la Picardie**. Les régions dans lesquelles les issues en plan sont **les moins fréquentes sont l'Aquitaine, la Bourgogne, le Languedoc et Poitou-Charentes**.
- **Le ratio passif évalué/actif évalué est très négativement corrélé à une issue en plan**, ce qui indique que les entreprises pour lesquelles ce ratio est élevé sont plus fréquemment liquidées.
- **Le ratio passif évalué/CA est lui aussi négativement corrélé à une issue en plan**, avec un saut important dans la probabilité d'une issue défavorable lorsque ce ratio dépasse 100%.

d. **Les effets « tribunal », « professionnel » et « conjoncture »**

Les caractéristiques des entreprises en difficultés n'expliquent pas à elles seules les issues des procédures. Il est utile d'enrichir l'analyse en tenant compte de l'impact du tribunal, du professionnel en charge du dossier, ou de la conjoncture. Ces trois éléments peuvent en effet affecter les chances qu'a une procédure donnée d'aboutir à un plan de sauvegarde ou de

⁵ Le seuil de significativité retenu est de 5%. Ceci signifie que compte tenu des écarts-types, la probabilité de se tromper en considérant que le coefficient estimé correspond à la vraie valeur du coefficient est de 5%.

redressement. **La question est ici de savoir si des entreprises aux caractéristiques parfaitement similaires pourraient connaître des issues différentes du fait d'un environnement économique et institutionnel différent.** Pour répondre à cette question la démarche consiste ici à estimer plusieurs modèles, en intégrant successivement dans le modèle de base des variables relatives au tribunal, au professionnel⁶ ou à la conjoncture. Dans les Tableaux 2 et 3 en annexe, le modèle 2 tient ainsi compte de l'effet du tribunal, le modèle 3 de l'effet du professionnel et le modèle 4 de l'effet de la conjoncture⁷. Le but ici n'est pas de mesurer l'effet sur l'issue des procédures de *chaque* tribunal, de *chaque* professionnel, ou de *chaque* mois d'ouverture, mais de mesurer l'influence globale de ces facteurs sur l'issue de la procédure. En pratique, il suffit de comparer le R² de chaque modèle à celui du modèle de base⁸. La différence entre les deux mesurant le pouvoir explicatif de chaque facteur additionnel sur les issues de procédure.

Il est ainsi possible de tirer de l'estimation les enseignements suivants. **En premier lieu, il apparaît que la conjoncture a une influence significative sur l'issue des procédures.** Lorsque l'on intègre au modèle de base le mois d'ouverture comme variable explicative (modèle 4), le R² passe de 0,22 à 0,32 pour les sauvegardes et de 0,21 à 0,31 pour les RJ. **Concrètement, ces écarts signifient que 8% de la variance des issues de procédures s'expliquent par les évolutions de la conjoncture économique.** Cette forte cyclicité est un élément qui est bien connu s'agissant des défaillances. Les périodes de basse conjoncture donnent en effet lieu à de fortes variations dans le nombre des procédures collectives. En revanche, le fait que la conjoncture influence également les issues de procédures est un fait relativement nouveau. Ceci peut s'expliquer par le fait que les périodes de basse conjoncture donnent lieu à des plans de cessions plus nombreux, comme en témoigne le tableau 1, qui montre une augmentation graduelle de la proportion des RJ donnant lieu à des cessions depuis le début de la crise en 2008. La crise réduit en effet les marges de manœuvre pour restructurer l'activité, ce qui est plus favorable à des issues en cession.

Par ailleurs, le tribunal exerce également une influence sur les issues de procédures, mais cette influence est moindre que celles de la conjoncture. La comparaison des R² du modèle de base et du modèle 2 intégrant l'effet tribunal montre que l'effet « tribunal » explique 3% de la variance des issues de procédure, ce qui peut apparaître relativement faible.

Enfin, l'effet des professionnels sur l'issue des procédures est faible, puisque l'ajout de la variable « professionnel » ne modifie que marginalement le R², qui passe de 0,22 à 0,23 pour les sauvegardes, et de 0,21 à 0,22 pour les RJ. **Intégrer l'identité du professionnel comme facteur explicatif de l'issue de la procédure n'explique ainsi que 1% des variations dans les issues de procédures.** Ceci suggère concrètement que les différences entre professionnels n'affectent que de

⁶ Dans le cas, fréquent, où plusieurs professionnels interviennent au cours d'une même procédure, tous ces professionnels ont été intégrés dans la régression.

⁷ Concrètement, ceci revient à intégrer dans le modèle autant de variables explicatives qu'il existe de tribunaux, de professionnels ou de mois d'ouverture pour les procédures. S'il existe 100 tribunaux, 100 variables explicatives seront ainsi intégrées dans le modèle (2), chacune prenant la valeur 1 si le dossier concerné est traité par le tribunal *i*, et prenant la valeur 0 sinon. Présenter les coefficients associés à chaque tribunal rendrait les résultats peu lisibles, on précise donc simplement dans les Tableaux (3) et (4) que chacun des modèles intègre ou non les facteurs « tribunal », « professionnel » ou « conjoncture ».

⁸ Le R² représente la part des variations de la variable expliquée (ici, l'issue de la procédure) qui résulte des variables explicatives du modèle. Par définition, il est compris entre 0 et 1.

façon marginale les issues de procédure. En revanche, il est possible que l'identité des professionnels joue sur d'autres indicateurs, tels que la probabilité de connaître une issue en cession plutôt qu'en redressement, la durée de vie du plan, ou encore le nombre d'emplois conservés.

4. Conclusion : de la difficulté à établir un modèle prédictif des issues de procédures

Les déterminants des issues de procédures sont complexes, et les variables disponibles dans les données de l'observatoire économique ne permettent de faire qu'une prédiction imparfaite de ces issues. Ainsi, le modèle 5, qui intègre l'ensemble des variables explicatives dont on dispose (les caractéristiques entreprise, et les effets « tribunal », « professionnel » et « conjoncture »), explique à peine un tiers des variations existantes dans les issues de procédures. Ceci signifie que près de deux tiers de ces variations résultent de facteurs inobservés. Ces facteurs peuvent par exemple toucher à des caractéristiques des entreprises ne figurant pas dans les données de l'observatoire, mais aussi de différences dans le traitement des dossiers au sein d'un même tribunal. D'autres sources de variations dans les issues de procédures pourraient être envisagées, en particulier la date à laquelle intervient le plan. Il est ainsi possible qu'un plan de cession précoce soit plus favorable au maintien des emplois. Ceci réclame des investigations complémentaires.

En dépit de cette limite, l'analyse produit des résultats utiles au débat sur les procédures collectives. **Le principal est que les facteurs qui sont traditionnellement corrélés à la défaillance de l'entreprise (les entreprises, jeunes, de petite taille, connaissant de forts ratios d'endettement en particulier) sont également prédictifs de l'issue de la procédure.** L'autre élément marquant est que **la conjoncture joue un rôle important, non seulement dans les défaillances, ce qui est un résultat bien établi, mais aussi dans les issues de procédures.** De ce point de vue, toutefois, il conviendrait de prolonger l'analyse sur une période plus longue que la période 2008-2012, marquée par la crise, pour voir si les issues de procédures sont également susceptibles d'être influencées par un rebond économique. **Enfin il apparaît que le tribunal ou l'identité du ou des professionnels en charge du dossier sont des facteurs faiblement prédictifs de l'issue de la procédure.** Ceci peut sembler surprenant, mais il est à ce stade nécessaire d'envisager d'autres indicateurs que les issues de procédures, tels que la durée de ces dernières, le taux de recouvrement des actifs ou le maintien des emplois⁹.

⁹ L'analyse des facteurs influençant les durées de procédures et les indicateurs de recouvrement ou de maintien de l'emploi fera l'objet de publications ultérieures dans la lettre de l'observatoire économique du CNAJMJ.

ANNEXE

Tableau 1 - Nombre d'arrêts en plan pour 100 issues observées								
	2008		2009		2010		2011	
	SA	RJ	SA	RJ	SA	RJ	SA	RJ
Nombre de procédures	806	18 354	1 421	19 758	1 166	18 457	1 251	18 349
Issues en plan de redressement ou de sauvegarde	33,1	23,2	35,1	22,4	38,6	19,4	41,2	20,9
Issues en plan de cession	-	10,1	-	11,2	-	12,2	-	14,3
Issues en plan (après conversion de SA en RJ)	12,8	0,7	12,9	1,0	12,3	1,3	12,6	0,9
Total issues en plan	45,9	34,0	48,0	34,6	50,8	32,9	53,8	36,1
Résolution de plan en RJ	1,2	-	1,1	-	0,8	-	1,0	-
Résolution de plan en RJ suivi d'une LJ	3,4	-	1,1	-	1,5	-	1,3	-
Résolution de plan en LJ	2,8	5,0	2,8	4,6	2,4	4,6	3,3	4,5
Résolution de plan en LJ (conversion de SA en RJ)	2,2	0,1	2,6	0,1	2,5	0,4	2,1	0,2
Total des résolutions de plan	9,7	5,1	7,5	4,7	7,2	5,0	7,7	4,7

Tableau 2 - Déterminants des issues des sauvegardes					
Régression logistique. Ouvertures sur la période 2008-2011					
Variable expliquée : issue de la sauvegarde en plan	Mod.1	Mod.2	Mod.3	Mod.4	Mod.5
Age de l'entreprise en début de procédure (référence: 0 à 2 ans)					
3 à 5 ans	0,25	0,23	0,28	0,28	0,27
6 à 10 ans	0,28	0,26	0,30	0,31	0,29
11 à 50 ans	0,41	0,39	0,43	0,44	0,42
Plus de 50 ans	0,64	0,61	0,66	0,66	0,65
Age du dirigeant en début de procédure	-0,34	-0,36	-0,30	-0,31	-0,31
Effectifs en début de procédure (référence: aucun salarié)					
1 à 5 salariés	0,23	0,21	0,21	0,26	0,26
6 à 19 salariés	0,32	0,29	0,30	0,34	0,35
20 à 49 salariés	0,42	0,39	0,40	0,44	0,45
50 à 200 salariés	0,41	0,38	0,39	0,43	0,44
Plus de 200 salariés	0,87	0,83	0,84	0,88	0,89
Secteur d'activité (référence: Construction)					
Agriculture, sylviculture et pêche	0,41	0,44	0,44	0,43	0,39
Industries extractives	-0,08	-0,05	-0,05	-0,06	-0,10
Industrie manufacturière	-0,01	0,02	0,02	0,01	-0,03
Production et distribution d'énergie	-0,12	-0,09	-0,09	-0,10	-0,14
Production et distribution d'eau	0,22	0,25	0,25	0,24	0,20
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-0,56	-0,52	-0,52	-0,53	-0,57
Transports et entreposage	-0,69	-0,65	-0,65	-0,66	-0,70
Hébergement et restauration	-0,31	-0,27	-0,28	-0,28	-0,33
Information et communication	-0,31	-0,28	-0,28	-0,29	-0,33
Activités financières et d'assurance	0,14	0,16	0,16	0,15	0,11
Activités immobilières	-0,51	-0,47	-0,48	-0,48	-0,53
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,33	0,35	0,36	0,34	0,31
Activités de services administratifs et de soutien	0,35	0,37	0,38	0,36	0,33
Administration publique	-0,11	-0,08	-0,08	-0,09	-0,13
Enseignement	-0,20	-0,17	-0,17	-0,18	-0,22
Santé humaine et action sociale	-0,21	-0,18	-0,18	-0,19	-0,23
Arts, spectacles et activités récréatives	-0,56	-0,52	-0,52	-0,53	-0,57
Activités extraterritoriales	0,12	0,15	0,15	0,14	0,10
Région (référence: Ile-de-France)					
Alsace	0,95	0,84	0,95	0,92	0,83
Aquitaine	-0,88	-0,72	-0,84	-0,89	-0,71
Auvergne	0,54	0,49	0,55	0,51	0,48
Basse-Normandie	-0,21	-0,15	-0,19	-0,23	-0,15
Bourgogne	-0,72	-0,58	-0,68	-0,73	-0,57
Bretagne	-0,19	-0,13	-0,16	-0,21	-0,13
Centre	-0,01	0,02	0,01	-0,03	0,02
Champagne-Ardenne	0,26	0,25	0,27	0,24	0,25
Franche-Comté	-0,66	-0,53	-0,63	-0,67	-0,52
Haute-Normandie	-0,31	-0,23	-0,28	-0,33	-0,23
Languedoc	-0,74	-0,60	-0,70	-0,75	-0,59
Limousin	0,20	0,20	0,21	0,18	0,20
Lorraine	0,58	0,53	0,59	0,56	0,52
Midi-Pyrénées	-0,47	-0,37	-0,44	-0,49	-0,37
Pays de La Loire	-0,50	-0,40	-0,47	-0,52	-0,39
Picardie	0,39	0,36	0,40	0,37	0,36
Poitou-Charentes	-0,73	-0,59	-0,70	-0,74	-0,58

PACA	0,53	0,48	0,54	0,51	0,48
Rhône-Alpes	-0,37	-0,29	-0,35	-0,39	-0,28
Chiffres d'affaires en euros (référence: 0 à 750 k)					
750 K à 3M euros	0,12	0,10	0,15	0,15	0,14
3M à 7M euros	0,21	0,19	0,24	0,24	0,23
7M à 20M euros	0,23	0,21	0,26	0,26	0,25
Plus de 20M euros	0,44	0,42	0,46	0,47	0,45
Capital social (référence: 0 à 7 500 euros)					
7 500 à 25K euros	0,01	-0,01	0,04	0,04	0,03
25K à 50K euros	0,13	0,11	0,16	0,16	0,15
50K à 200K euros	0,21	0,19	0,24	0,24	0,23
Plus de 200K euros	0,52	0,49	0,54	0,54	0,53
Ratio passif évalué / actif évalué	-1,98	-1,98	-1,91	-1,93	-1,92
Ratio passif évalué / CA (référence: 0 à 20%)					
20% à 50%	-0,56	-0,57	-0,52	-0,52	-0,53
50% à 100%	-0,44	-0,46	-0,40	-0,41	-0,41
100% à 200%	-1,87	-1,87	-1,80	-1,82	-1,81
Plus de 200%	-2,14	-2,14	-2,07	-2,09	-2,08
Effet tribunal	NON	OUI	NON	NON	OUI
Effet professionnel	NON	NON	OUI	NON	OUI
Effet conjoncture	NON	NON	NON	OUI	OUI
R²	0,22	0,25	0,23	0,30	0,34
Constante	-5,22	-3,54	-3,45	-3,87	-3,24

En gras, les coefficients significatifs au seuil de 5%.

Lorsqu'une référence est mentionnée, la valeur du coefficient s'apprécie par rapport à cette référence. Par exemple, le signe positif du coefficient 0,25 dans la première case du tableau signifie que les entreprises âgées de 3 à 5 ans en début de sauvegarde ont une probabilité plus forte de connaître une issue en plan que les entreprises du groupe de référence, c'est-à-dire celles âgées de 0 à 2 ans.

Tableau 3 - Déterminants des issues des RJ					
Régression logistique. Ouvertures sur la période 2008-2011					
Variable expliquée: issue du RJ en plan	Mod.1	Mod.2	Mod.3	Mod.4	Mod.5
Age de l'entreprise en début de procédure (Référence: 0 à 2 ans)					
3 à 5 ans	0,17	0,15	0,20	0,20	0,19
6 à 10 ans	0,22	0,20	0,25	0,25	0,24
11 à 50 ans	0,33	0,31	0,35	0,36	0,34
Plus de 50 ans	0,46	0,44	0,48	0,49	0,47
Age du dirigeant en début de procédure	-0,27	-0,29	-0,23	-0,24	-0,24
Effectifs en début de procédure (Référence: aucun salarié)					
1 à 5 salariés	0,20	0,18	0,18	0,23	0,23
6 à 19 salariés	0,22	0,20	0,20	0,25	0,25
20 à 49 salariés	0,29	0,26	0,27	0,31	0,32
50 à 200 salariés	0,46	0,43	0,44	0,48	0,49
Plus de 200 salariés	0,78	0,74	0,75	0,79	0,80
Secteur d'activité (Référence: Construction)					
Agriculture, sylviculture et pêche	0,23	0,26	0,26	0,25	0,21
Industries extractives	0,07	0,10	0,10	0,09	0,05
Industrie manufacturière	0,02	0,05	0,05	0,04	0,00
Production et distribution d'énergie	-0,19	-0,16	-0,16	-0,17	-0,21
Production et distribution d'eau	0,24	0,27	0,27	0,26	0,22
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-0,45	-0,41	-0,42	-0,42	-0,47
Transports et entreposage	-0,57	-0,53	-0,53	-0,54	-0,58
Hébergement et restauration	-0,25	-0,22	-0,22	-0,23	-0,27
Information et communication	-0,20	-0,17	-0,17	-0,18	-0,22
Activités financières et d'assurance	0,13	0,16	0,16	0,15	0,11
Activités immobilières	-0,26	-0,23	-0,23	-0,24	-0,28
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,01	0,04	0,04	0,03	-0,01
Activités de services administratifs et de soutien	0,15	0,18	0,18	0,17	0,13
Administration publique	-0,04	-0,01	-0,01	-0,02	-0,06
Enseignement	-0,17	-0,14	-0,14	-0,15	-0,19
Santé humaine et action sociale	-0,21	-0,18	-0,18	-0,19	-0,23
Arts, spectacles et activités récréatives	-0,62	-0,58	-0,58	-0,59	-0,63
Activités extraterritoriales	0,24	0,27	0,27	0,26	0,22
Région (référence: Ile-de-France)					
Alsace	0,84	0,74	0,84	0,81	0,74
Aquitaine	-0,79	-0,64	-0,75	-0,80	-0,63
Auvergne	0,63	0,57	0,64	0,60	0,56
Basse-Normandie	0,12	0,13	0,14	0,10	0,13
Bourgogne	-0,72	-0,58	-0,68	-0,73	-0,57
Bretagne	-0,29	-0,22	-0,27	-0,31	-0,22
Centre	0,00	0,03	0,02	-0,02	0,03
Champagne-Ardenne	0,10	0,12	0,12	0,08	0,11
Franche-Comté	-0,09	-0,05	-0,07	-0,11	-0,05
Haute-Normandie	-0,34	-0,26	-0,31	-0,36	-0,26
Languedoc	-0,51	-0,40	-0,48	-0,52	-0,40
Limousin	0,10	0,12	0,12	0,08	0,11
Lorraine	0,37	0,34	0,38	0,35	0,34
Midi-Pyrénées	-0,45	-0,35	-0,42	-0,47	-0,35
Pays de La Loire	-0,26	-0,19	-0,23	-0,28	-0,19
Picardie	0,19	0,19	0,21	0,17	0,19
Poitou-Charentes	-0,43	-0,34	-0,40	-0,45	-0,33

PACA	0,45	0,41	0,46	0,43	0,41
Rhône-Alpes	-0,24	-0,17	-0,22	-0,26	-0,17
Chiffres d'affaires en euros (référence: 0 à 750 k)					
750 K à 3M euros	0,10	0,08	0,13	0,13	0,12
3M à 7M euros	0,15	0,13	0,18	0,18	0,17
7M à 20M euros	0,24	0,22	0,27	0,27	0,26
Plus de 20M euros	0,43	0,41	0,45	0,46	0,44
Capital social (référence: 0 à 7 500 euros)					
7 500 à 25K euros	0,03	0,01	0,06	0,06	0,05
25K à 50K euros	0,18	0,16	0,21	0,21	0,20
50K à 200K euros	0,22	0,20	0,25	0,25	0,24
Plus de 200K euros	0,37	0,35	0,39	0,40	0,38
Ratio passif évalué / actif évalué	-1,62	-1,62	-1,56	-1,57	-1,57
Ratio passif évalué / CA (référence: 0 à 20%)					
20% à 50%	-0,51	-0,52	-0,47	-0,47	-0,48
50% à 100%	-0,46	-0,48	-0,42	-0,43	-0,43
100% à 200%	-1,49	-1,50	-1,43	-1,45	-1,44
Plus de 200%	-2,03	-2,03	-1,96	-1,98	-1,97
Effet tribunal	NON	OUI	NON	NON	OUI
Effet professionnel	NON	NON	OUI	NON	OUI
Effet conjoncture	NON	NON	NON	OUI	OUI
R²	0,21	0,24	0,22	0,29	0,33
Constante	-6,23	-5,43	-5,89	-5,87	-5,24

En gras, les coefficients significatifs au seuil de 5%.

Lorsqu'une référence est mentionnée, la valeur du coefficient s'apprécie par rapport à cette référence. Par exemple, le signe positif du coefficient 0,25 dans la première case du tableau signifie que les entreprises âgées de 3 à 5 ans en début de sauvegarde ont une probabilité plus forte de connaître une issue en plan que les entreprises du groupe de référence, c'est-à-dire celles âgées de 0 à 2 ans.

